

REGLEMENT INTERIEUR **SALLE DE LA COLOMBE**

Afin de garder à cette salle son meilleur aspect, et pour l'agrément de tous, vous voudrez bien veiller à :

- Ne rien coller ou piquer sur les murs.
- Ne pas jeter de mégots sur le plancher, (utilisez les cendriers mis à votre disposition).
- Respecter l'ensemble du matériel : chaises, tables notamment, et des lieux. Mais également les abords : (plantations, accès...).

Nous vous rappelons que l'heure limite d'utilisation de la salle est fixée à 1 heure. Vous veillerez scrupuleusement à arrêter vos soirées au plus tard à l'heure précisée.

La salle devra être remise en parfait état de propreté aussitôt après utilisation et pour 6 heures le matin au plus tard.

Le nettoyage à effectuer par les soins des utilisateurs avant de partir comprend :

- balayage,
- lavage des parties carrelées y compris le bar + le matériel,
- nettoyage des sanitaires, et accès extérieurs le cas échéant,
- vider les corbeilles à papiers,
- balayer le parquet uniquement (ne pas le laver).

IMPORTANT : Les déchets ménagés devront être impérativement mis dans des sacs poubelles soigneusement fermés, et déposés dans les containers mis à votre disposition au fonds du jardin dans l'abri réservé à cet effet.

En cas de non respect de ces consignes, nous vous signalons que la caution sera retenue.

En quittant les lieux vous veillerez à :

- éteindre toutes les lumières,
- fermer toutes les portes.

Pensez à la tranquillité des riverains, évitez de claquer les portières et les concerts de klaxons.

N.B : LE MATERIEL DE NETTOYAGE SE TROUVE
DANS LE HALL D'ENTREE (VESTIAIRES)